

BULLETIN D'INFORMATION

Juillet 2010 n° 4

Contacts

Président-Rédacteur:

J. M. VICTOR

Tel. 05 46 09 84 54

1^{er} Vice Président:

V. MOTTE

2^e Vice Président:

J.Y. SELO

Trésorier:

J. CAMUS

Tel. 05 46 09 56 95

Trésorier adjoint:

B. MENIER

Secrétaire:

A. MARTIN

Secrétaire adjoint:

J. FLOCH

Membres associés:

G. ANDDRAULT

M. ARBOLA

J.C. BLANCHE

J.P. FERRAND

J. MENANTEAU

Blog de JM VICTOR au

service de l'APPRP

<http://apportivedoux.over->

blog.fr

Commerces

sympathisants

Coopérative Maritime

Rivedoux-Plage

Motte Marine

Rivedoux-Plage

Dépôt du Moteur

Ille d'Elle 85

Sté Réthaise de Filets

St.Martin de Ré

Océanautique

St.Martin de Ré

Promocash

Le mot du Président

Une assistance nombreuse, attentionnée et réactive, un exposé sur l'osmose clair et instructif concocté par l'ami J.Y. SELO, des intervenants de l'URCAN et de l'UNAN CM passionnants, une apparté sympathique et remarquée de notre maire sur l'actualité des activités océanes locales et projets associés, un apéritif convivial accompagné des douceurs de Fred, quoi de plus pour rendre tous les participants et un président heureux ?

Voici la réponse : Un repas de qualité pris tous ensemble au restaurant « Les Grenettes », avec pour décor sonore, le charme vocal de l'excellente troupe Ré-Sonnance qui nous a offert avec grand talent, un tour du monde marin en chansons.

Ce 19 juin, journée du baptême du feu pour votre nouveau président,



Association loi 1901, du 8 juin 2003



a été appréciée par tous ceux qui ont travaillé, échangé, puis participé aux réjouissances. C'est en toute simplicité que les conversations se sont liées, le bavardage dans la bonne humeur faisant partie intégrante du menu dégusté.

La grisaille de ce début d'année ayant enfin laissé place à ce beau soleil annonçant de tous ses éclats le début de la saison estivale, je souhaite à tous les adhérents de l'APPRP sollicitant la clémence de Poséidon et d'Eole pour aller humer l'air du large sur leurs coups de pêche secrets, bonnes vacances et bonne navigation.

Enfin et parce que nos rencontres associatives sont toujours instructives et profitables à tous, donnons-nous rendez-vous dès maintenant pour le 18 juin 2011, même lieu et même heure, pour notre future assemblée générale !

J.M. VICTOR

Mise en page et illustration J.SELO

Actualités du 1^o semestre 2010

Nécrologie : Le 27 janvier, ce fut la disparition soudaine de notre ami Paul MUNIER. Présent à la création de l'association, son caractère entier, généreux et son âme de bon vivant faisaient de lui le camarade que nous regrettons. C'est avec tristesse que nous lui souhaitons bon voyage pour son ultime croisière. Toute l'équipe s'associe pour présenter ses plus sincères condoléances à son épouse ainsi qu'à toute sa famille.

Changement de président : Durant l'année passée déjà, notre président fondateur Jacques MENANTEAU avait formulé le souhait de passer la main. Début février, il a décidé de faire ce pas tout en désirant rester au sein du bureau. Son vœu a été exhaussé, compris et admis par l'ensemble des membres responsables. De fait, l'élection d'un nouveau président a donc eu lieu. Jean Michel VICTOR, également présent au premier jour de notre association, secrétaire depuis l'année 2005, bien que non postulant mais élu malgré tout, a remercié son prédécesseur tout en espérant être digne de lui succéder. Il a ensuite proposé que Jacques soit élevé à la distinction de Président d'Honneur, ce qui a été voté à l'unanimité lors de l'assemblée générale.

Après nous avoir beaucoup appris, notre souhait serait que Jacques dont il n'est plus nécessaire de faire l'apanage de sa force d'expression et de sa clairvoyance, continue à nous éclairer par sa lucidité, son expérience de marin et d'homme du terroir.

Cher Jacques, tout le bureau s'associe pour te remercier et saluer l'excellent travail que tu as accompli depuis pratiquement huit années ; continue d'être toi-même, c'est ainsi que nous t'apprécions !

Tempête : Le 28 février, la tempête XINTHIA est venue perturber la quiétude de notre village. Comparativement à ailleurs dans l'île ou sur le littoral Charentais et Vendéen par exemple, par chance, Rivedoux a moins souffert. Toutefois, déplorant que certains de nos compatriotes modestes se soient retrouvés gravement sinistrés,



notre association a tenu à les soutenir selon ses moyens. D'un commun accord, les membres du bureau ont voté le versement de la somme de 750 Euro au CCAS, (comité Communal d'Action Sociale de Rivedoux.) Le chèque remis

à la municipalité était accompagné d'un courrier sur lequel figurait le commentaire suivant : « La tempête Xynthia a été particulièrement éprouvante pour certains d'entre nous et notamment pour quelques familles financièrement modestes de notre commune. Sensibles à cet état de fait et en fonction de leurs modestes moyens, les membres du bureau de l'APPR ont souhaité aider ces personnes que le sort a injustement atteint. »

Filières : Ça y est ! Elles sont en place depuis le 18 mai dernier et 20 places devraient être disponibles. Dans la foulée, la municipalité a adressé un courrier aux 30 premiers inscrits sur la liste d'attente pour une place de port pour informer et savoir s'ils étaient candidats à un amarrage sur filière. Même en cas d'acceptation, il faut bien savoir que l'ordre d'inscription des candidats sur l'actuelle liste d'attente n'est pas remis en cause pour une future place sur ponton. Précision importante : Si les places ne sont pas occupées en fonction des courriers déjà expédiés, les suivants de la liste seront à leur tour contactés jusqu'à remplissage total.



Mouillages : Ce dossier d'étude que nous avions jadis associé à l'image de l'Arlésienne tant il se faisait attendre est désormais clos. Il doit être soumis à l'approbation des instances décisionnaires de l'administration. C'est encore une question de quelques mois pour que la validation définitive soit effective. Selon notre maire, les équipements devraient être installés au printemps 2011. Une dizaine de corps morts a toutefois été posée à leurs emplacements définitifs dans la zone située auprès de l'école de voile. Compte tenu des difficultés commerciales de la plaisance liées à la crise économique mondiale et aux conséquences de la tempête Xynthia, la municipalité a souhaité les mettre à disposition de notre entrepreneur local du nautisme moyennant une location, ces emplacements d'amarrage étant en nombre très insuffisant notamment pour l'île de Ré.

Adhésion à l'URCAN et à l'UNAN CM : Ainsi que nous en discutons déjà l'an passé, l'époque où une association comme la nôtre pouvait agir seule est désormais révolue. Il est devenu nécessaire de se rapprocher de structures associatives d'action insulaire, départementale, voire nationale. C'est ainsi que nous pouvons être informés, mais aussi, agir et faire remonter l'expression de nos besoins comme de nos avis, participer pleinement aux projets, par exemple le parc marin qui se profile sur la zones des deux pertuis charentais, discuter et modérer les effets de la législation marine comme celle concernant les murmures à propos de la réglementation de la pêche..., etc. L'URCAN qui regroupe l'ensemble des associations du nautisme Rétais, est l'interlocuteur direct des élus insulaires. Avec l'UNAN, nous sommes en liaison directe avec les instances départementales, régionales et nationales.

Naturellement, cela a un coût, lequel reste toutefois très raisonnable : La cotisation annuelle globale est de 50 € concernant l'URCAN. Pour être affilié à l'UNAN, le coût est de 3 € par adhérent et par an.

Boucles et échelle : Réclamées plusieurs fois par l'APPR, les boucles d'amarrage intermédiaires concernant la jetée sont également posées depuis courant mai dernier. L'échelle de cale a également été installée un peu avant.

Réglementation et sécurité : Attention, certaines normes sont changées.

- **Harnais de sécurité :** Il doit être désormais muni d'une longe (ou sauvegarde).

- **Brassières de sauvetage : De 2 à 6 milles d'un abri,** un gilet de **100 Newton** est désormais obligatoire pour chaque navigant. *(La norme précédente était de 50 N).*

A plus de 6 milles, un gilet de **150 Newton** est désormais imposé. *(La tolérance pour les gilets de 100 N est supprimée).*

Pour les enfants, la flottabilité reste à **100 Newton** à toute distance d'un abri, **quelque soit leur poids.**

↳ **Trousse de secours :** La trousse obligatoire reste minimale. Il est désormais précisé qu'il s'agit d'un minimum. Le complément reste à l'initiative du chef de bord en fonction des risques sanitaires de la navigation envisagée et *(nouveauté !)*, « **des personnes embarquées** ». Cela impose donc au chef de bord de se préoccuper de la situation médicale particulière et des précautions spécifiques à prendre par les équipiers et passagers.

- **Annexes :**

Si l'annexe fait **moins de 2,50 m** de long, elle est administrativement un « *engin de plage* », non soumis à immatriculation. Elle est cependant, par dérogation aux limites d'utilisation des engins de plage, autorisée à s'éloigner à 300 m du rivage ou du bateau porteur, tous deux considérés comme un abri en vertu de l'article 240-3.03. Cela permet donc de débarquer avec une annexe de moins de 2,50 m d'un bateau mouillé à 600 m d'une côte abritée, y compris de nuit puisque cette limitation aux engins de plage n'est pas mentionnée pour les annexes par l'arrêté du 4 décembre 2009.

Si l'annexe fait **plus de 2,50 m**, elle doit être immatriculée. Elle peut logiquement porter deux types de marques d'identification : Soit ses marques propres, délivrées lors de l'immatriculation ; elle est alors autorisée à pêcher. Soit, alternativement, les marques spécifiques aux annexes, c'est à dire le nom du bateau porteur et l'initiale du quartier maritime suivis de « *Annexe* ou *Axe* ».

↳ **Modification des caractéristiques du bateau (article D 240-1.06) :** Il est possible de monter un nouveau moteur sans formalités administratives tant que l'augmentation de puissance n'excède pas 15 % de celle du moteur avec lequel le bateau avait été certifié à l'origine.

Les pontons : Lors de la dernière séance de la commission du port, notre maire a souhaité que l'APPR étudie la possibilité d'équiper la digue du port d'un ponton sur lequel il sera peut être possible d'adjoindre des catways. Il a renouvelé sa demande lors de son intervention durant notre assemblée générale. Nous allons donc nous empresser de répondre à ses attentes dans les meilleurs délais, sachant qu'en plus de la sécurité offerte pour les bateaux amarrés, cela permettrait certainement d'augmenter le nombre de places disponibles !

Balisages : Concernant le chenal du port, deux perches rouges ont été posées à babord (sens de rentrée), et une verte à tribord. Concernant les parcs ostréicoles, la municipalité se charge de rencontrer l'administrateur départemental de la profession afin de faire accélérer la pose de balises réglementaires. Ces parcs ne figurant pas sur les cartes marines, ils présentent à marée haute, un réel danger pour tous les navigateurs et surtout, pour les pratiquants de sports nautiques les plus divers.

Un peu d'histoire

Saviez-vous que le premier port fondé dans l'île de Ré fut celui de Rivedoux et ce, dès l'an 1562. C'est en 1845 que la digue initiale fut ensuite construite, pour un coût global de 25982 francs de l'époque. Concernant l'embarcadère de Sablanceau, il a été construit en bois durant les années 1879 à 1881 pour la somme de 25000 francs. La longueur de la construction de l'époque était de 159 mètres. Son usage avait été prévu pour l'accostage du bateau-courrier qui faisait la liaison entre le continent et l'île de Ré.

Les autres ports de l'île furent créés à partir de l'an 1586 pour la flotte, 1597 pour St.Martin, 1836 pour Ars et 1850 pour Loix. Tous n'ont pas suivi la même évolution, ce qui est bien regrettable !



Le nom des poissons

Bien sûr, tout le monde connaît le MERLAN, ce délicieux poisson que nous pêchons en hiver mais savez-vous que lorsque vous souhaitez une bonne viande, demandez donc à votre boucher un morceau dans le MERLAN, puis lorsque nos cheveux le réclament nous allons voir notre MERLAN (le coiffeur en argot cher à Albert Simonin), sans oublier l'expression « Faire des yeux de MERLAN frit ».

Dans un domaine un peu plus « hard », dans les tripots de bord de mer du Nord, les dames de « petite vertu » étaient surnommées des MORUES (pas très élégant) on les imagine bien assises sur une bitte d'amarrage proche d'un bar, en attendant le retour de leur MAQUEREAU (proxénète).

Comme nous pouvons le constater, le nom de nos chers poissons a souvent une application terrestre. Chez les militaires, ne parle t'on pas de sardines pour les barrettes des gradés?

Enfin, une petite dernière pour la route, une question angoissante : où va l'eau de mer à marée basse ?

P.H.L. ☺

Les geste qui sauvent

EN CAS D'HOMME A LA MER

- _ Stoppez le bateau, en débrayant si vous êtes au moteur et en criant « un homme à la mer ».
- _ Lancez une bouée ou autres objets flottants (coussin, défenses) vers l'homme à la mer si vous le voyez ou dans le sillage du bateau.
- _ Ne perdez pas le naufragé de vue. Demandez à un équipier d'effectuer cette veille sans quitter une seconde l'homme des yeux.
- _ Notez ou faites noter l'heure précise et la position.
- _ Relevez sur le compas la direction de l'homme à la mer et actionnez la procédure MOB (Man Over Board) sur la centrale de navigation.
- _ Alertez les secours par VHF canal 16.
- _ Un seul homme dirige la manœuvre de récupération et surtout personne ne plonge au secours du naufragé.
- _ Récupérez le naufragé si possible sous le vent.

J.Y.S.

Message de détresse

- _ Mettez en route la VHF sur le canal 16 (veille permanente).
- _ Emettez trois fois « May », puis répétez trois fois le nom du bateau si possible en code international.
- _ Donnez votre position ou un relèvement.
- _ Le nombre de personnes à bord et le nombre de blessés le cas échéant.
- _ Décrivez la nature de l'avarie ou du sinistre.
- _ Précisez les secours demandés et vos intentions immédiates. Signalez si vous avez envoyé des fusées, largué une bouée, etc.
- _ Demandez éventuellement que le message soit relayé à d'autres stations.
- _ Restez si vous le pouvez en contact régulier.
- _ Si vous êtes redevenu maître de la situation, n'oubliez pas de le signaler.
- _ Si vous avez rejoint un port, téléphonez au CR 3 local pour le signaler.

J.Y.S. ☺

Tous à vos numériques

A.P.P.R.P. organise un grand concours photo sur la mer et les bateaux. Cela peut être toutes photos de bateaux, de mer, de tempête, de coucher de soleil sur l'eau etc.... Il faut qu'un plan d'eau soit obligatoirement en premier plan. Une exposition pourra être faite lors de notre prochaine assemblée générale et la meilleure photo sera sélectionnée par notre jury et publiée dans notre prochain bulletin.



Photo JY.SELO



Photo JY.SELO

ECHELLE DE BEAUFORT

Force 2
Végère brise
4 à 6 Kt

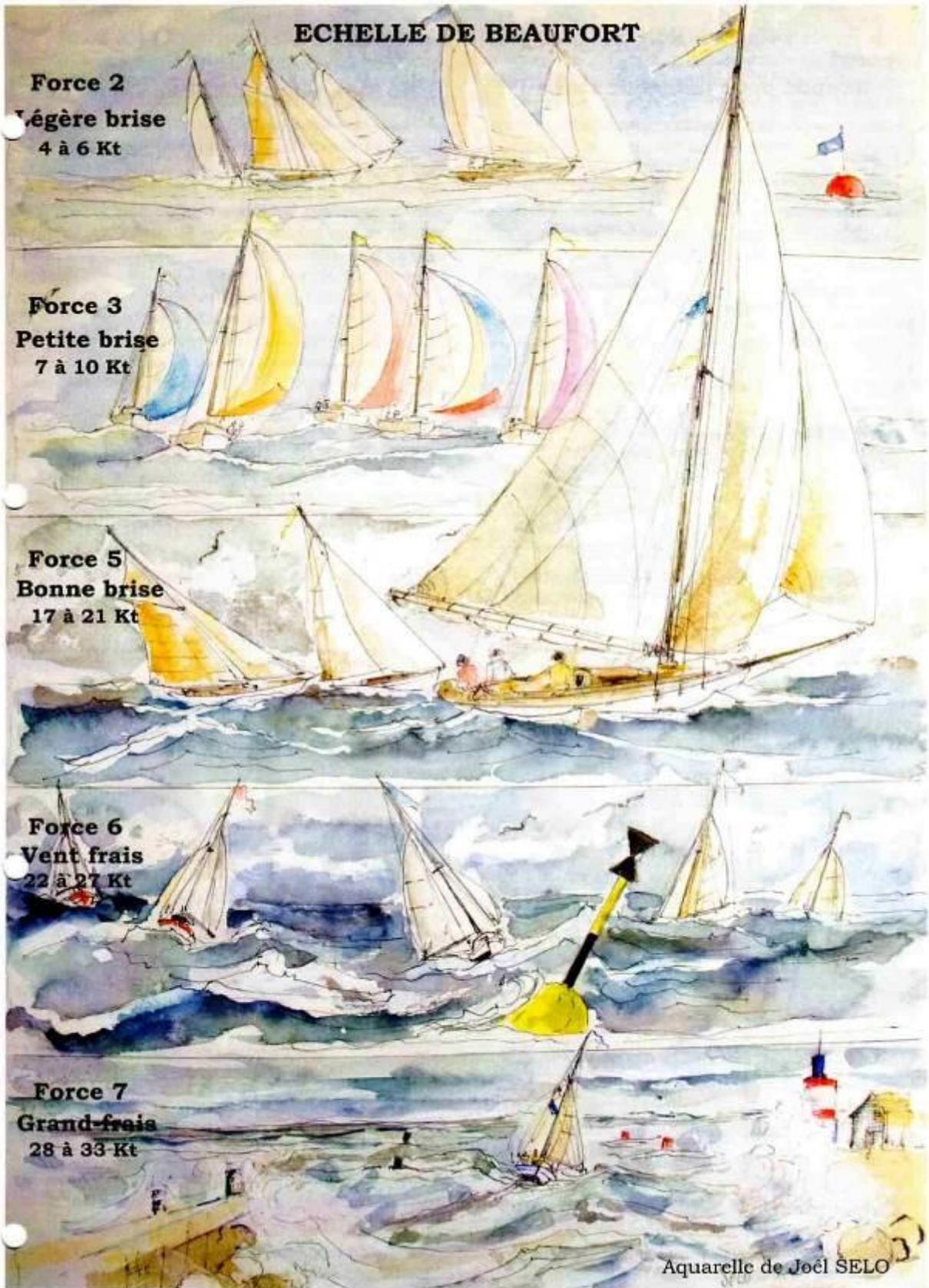
Force 3
Petite brise
7 à 10 Kt

Force 5
Bonne brise
17 à 21 Kt

Force 6
Vent frais
22 à 27 Kt

Force 7
Grand-frais
28 à 33 Kt

Aquarelle de Joël SELO



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Noeuds pour hameçons à oeil

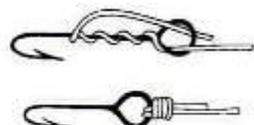
1^{er} noeud

Cette liaison donne un noeud peu volumineux et très sûr. Il est nécessaire de très bien serrer.



2^e noeud

C'est probablement le meilleur des noeuds pour attacher les hameçons à oeil. Les anglosaxons l'appellent même « noeud parfait ».



3^e noeud

Le principal avantage de ce noeud réside dans la simplicité de son exécution : il peut en effet être formé de façon automatique à l'aide du bout des doigts seulement.



4^e noeud

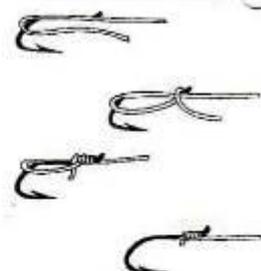
Excellent noeud à la résistance plus que sûre mais un peu volumineux et d'exécution laborieuse.



Noeuds pour hameçons sans oeil

1^{er} noeud

Noeud peu volumineux et d'exécution facile ; bien serré, il a une parfaite résistance.

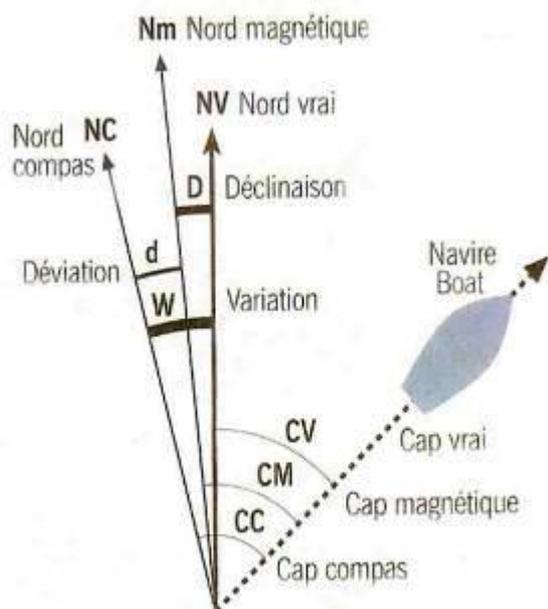


2^e noeud

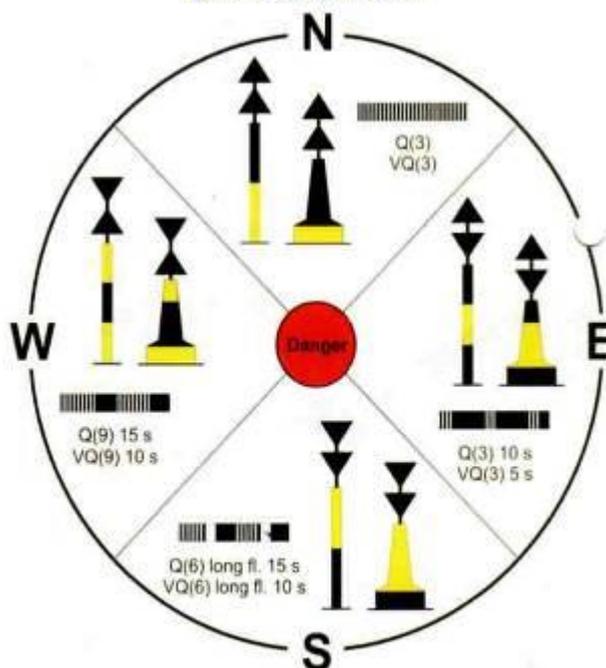
Noeud volumineux à résistance excellente. Il est généralement employé pour des hameçons de grande taille.



Aides à la navigation



Les Cardinales



Communication

Notre bulletin est un moyen de vous informer mais aussi pour communiquer avec vous. Si vous avez des articles, des photos, des anecdotes ou des faits divers qui peuvent intéresser nos adhérents, n'hésitez pas à nous les transmettre :

Adresse Mail : [jy.selo@wanadoo.fr](mailto: jy.selo@wanadoo.fr)

SUPERSTITIONS

Avant de rebaptiser un bateau, il faut tuer le Macoui

Le Macoui est ce grand serpent qui suit en permanence le bateau. Le sillage en quelque sorte. En effet, pour rebaptiser un bateau sans s'attirer les foudres de Neptune, il faut couper le Macoui... Pour le tuer, il faut tout d'abord sortir en mer avec un autre bateau ami. Après avoir saouler le Macoui en versant de notre breuvage favori à l'arrière du bateau à rebaptiser, le bateau ami vient par trois fois couper le sillage le plus près possible du tableau arrière. Et voilà, l'ancien Macoui étant mort, il ne reste plus qu'à rebaptiser le bateau et à arroser dignement le nouveau Macoui ! Sans oublier de remercier Neptune en lui versant à lui aussi une

rasade de vin côté tribord...

Selon cette même superstition, certains écrits affirment qu'il faut



juste prendre la précaution de couper son sillage (effectuer un 360°) avant de faire la première navigation avec le nouveau nom (vieille superstition de marin).

Moi, j'ai choisi de me protéger des mauvaises augures grâce à un trèfle à quatre feuilles et voici pourquoi : Selon la légende, chaque feuille du trèfle représente quelque chose. La première feuille est pour l'espoir, la seconde est pour la foi, la troisième est pour l'amour, et la quatrième feuille est, naturellement, pour la chance ! . . .

Je croise les doigts pour vous... JMV

L'APPRP accueille tout autant les plaisanciers que leurs sympathisants. Si vous désirez nous rejoindre et venir renforcer notre action, nous serons heureux de vous compter parmi nous.

Alors, **pour 20€ seulement**, amortissables fiscalement et vous permettant grâce à votre carte d'adhérent, vous serez informés et pourrez bénéficier de **remises sur vos achats** chez les commerçants sympathisants, rejoignez-nous !

BULLETIN D'ADHESION 2010

Cotisation annuelle : 20€. Paiement par chèque à l'ordre de l'APPR

NOM : Prénoms :
Domicile :
Code postal : Ville : Tel :
Portable : Adresse Email :
Nom du bateau : Marque/type : Longueur : Largeur :
N° de francisation : Assurance :

Date et signature :

Joindre une enveloppe affranchie mentionnant votre adresse et envoyer le tout à : **Secrétariat de l'APPRP, 269, rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX-PLAGE**. Votre carte d'adhérent et votre attestation fiscale vous parviendront par retour.

LES VIVIERS



05
46
09
86
22

573, av de la Corniche - RIVEDOUX PLAGE

COQUILLAGES-CRUSTACÉS-POISSONS

Dégustation en terrasse,

Vente à emporter,

Plateaux sur commande

Allo Chantal

LA MER DANS VOTRE ASSIETTE

Recette : Gambas en robe de filo et tartare de sardines

Pour 4 personnes, préparation 30 minutes

Ingrédients.

12 petites gambas

1 Aubergine

3 feuilles de pâte à filo

50 g de beurre

12 sardines

1 C.à S. d'oignons ciselés, 1 C.à S. de capres ciselées, 4cornichons hachés.

10 cl. D'huile d'olive

3 C.à S. de mayonnaise, 1 C. à S. de pistou vert

Sel, poivre, épice ras-el-hanout

Réalisation.

Gambas : Décortiquez les gambas, en gardant l'extrémité de la queue. Coupez les aubergines en fines lamelles de 4 cm. de large dans le sens de la longueur. Faites les revenir, à feux doux, à l'huile d'olive. Salez, poivrez et réservez. Sur un plan de travail, étalez la pâte à filo. Faites fondre le beurre et à l'aide d'un pinceau, badigeonnez de beurre fondu la pâte à filo. Taillez dans la pâte des bandes de la même dimension que les lamelles d'aubergine. Posez sur chaque bandes une lamelle d'aubergine, une gambas et roulez. Réservez.

Tartare de sardine : Levez les filets des sardines. Hachez au couteau, puis ajoutez les oignons ciselés, les câpres et les cornichons hachés. Assaisonnez avec le sel, le poivre, le ras-el-hanout, l'huile d'olive et terminez par le jus d'un demi citron vert.

Pistou : Mélangez dans un bol la mayonnaise et le pistou, en rajoutant un peu d'eau. Réservez au frais. Poêlez les rouleaux de gambas, 2 à 3 minutes sur chaque face, dans de l'huile d'olive. Epongez les rouleaux délicatement sur du sopalin.

Dressage : Dans chaque assiette, dressez un cercle de 10 centimètres de diamètre, déposez à l'intérieur le tartare de sardine, posez dessus 3 rouleaux de gambas. Dégustez bien frais avec la mayonnaise au pistou.



MOTTE Marine
île de Ré

BATEAUX NEUFS - CENTRE OCCASION - ACCASTILLAGE

www.mottemarine.fr



JEANNEAU

360, avenue Gustave-Perreau

17940 RIVEDOUX - île de Ré

Tél. 05 46 09 08 02 - Fax 05 46 09 35 58

contact@mottemarine.fr